



Développer l'action !

A L'APPEL D'UNE PART DE LA FEREC-CGT ET DE SES SYNDICATS NATIONAUX CONCERNÉS (SNTRS-SNPESB-SGPO (ORSTOM)-INRA-CGT) AVEC LE SNCS-FEN ET LE SNPCEN-FEN ET D'AUTRE PART DES SYNDICATS CFDT DE LA RECHERCHE PUBLIQUE, PLUSIEURS MILLIERS D'ITA, DE CHERCHEURS ONT PARTICIPÉ SOUS DIVERSES FORMES (AG, ARRÊT DE TRAVAIL, DÉLÉGATION, MANIFESTATION) A LA JOURNÉE NATIONALE D'INTERVENTION DU 11 OCTOBRE, ILS ONT AINSI EXPRIMÉ LEUR VOLONTÉ D'OBTENIR UN BON STATUT DE TITULAIRE.

DANS DE NOMBREUX CENTRES DE PROVINCE DES CENTAINES DE CHERCHEURS ET D'ITA SE SONT RASSEMBLÉS, ONT DÉBRAYÉ, ENVOYÉ DES MOTIONS AU MIR COMME À TOULOUSE, GRENOBLE, ... AILLEURS, LA JOURNÉE A ÉTÉ MISE À PROFIT AU CNRS POUR CONTINUER LA CONSULTATION DES PERSONNELS COMME À BORDEAUX OU STRASBOURG.

EN RÉGION PARISIENNE PLUS DE 1500 PERSONNES VENANT DES PRINCIPAUX CENTRES DE RECHERCHE DU CNRS, DE L'INSEM, DE L'INRA, DE L'ORSTOM ET DES UNIVERSITÉS SE SONT RASSEMBLÉS L'APRÈS-MIDI AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MATIN, TOUS LES PARTICIPANTS SE SONT RENDUS EN CORTÈGE À L'HOTEL MATIGNON, OÙ UNE DÉLÉGATION A ÉTÉ RECUE PAR UN MEMBRE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DES QUESTIONS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LORS DU RASSEMBLEMENT DEVANT LE MINISTÈRE, G. DUPRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FEREC QUI CONDUISAIT LE MATIN MÊME LA DÉLÉGATION DE LA CGT A FAIT LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION, ET DONNÉ L'APPRÉCIATION DE LA CGT, IL A NOTAMMENT DÉCLARÉ :

"NOUS AVONS ÉTÉ INFORMÉS EN DÉBUT DE SÉANCE PAR LE M.I.R. QUE CETTE RÉUNION N'AURAIT POUR OBJET QUE DE NOUS INFORMER DE QUELQUES POINTS D'ORDRE QUALITATIF QUI AVAIENT ÉVOLUÉ, CERTAINS FAISANT DÉJÀ L'OBJET D'UN ACCORD ET D'AUTRES NÉCESSITANT ENCORE DES CONCERTATIONS INTERMINISTÉRIELLES. CES POINTS DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉS PAR DES DOCUMENTS QUI PARVIENDRONT SOUS PEU AUX ORGANISATIONS SYNDICALES, LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE A PRÉCISÉ QUE CETTE RÉUNION NE SERAIT PAS LA DERNIÈRE, DANS LA MESURE OÙ LE GOUVERNEMENT N'A PAS ENCORE RENDU SON ARBITRAGE SUR LES PROBLÈMES FONDAMENTAUX QUE NOUS AVONS SOULEVÉS AU COURS DE LA NÉGOCIATION, LES POINTS QUI NOUS ONT ÉTÉ COMMUNIQUÉS CONCERNENT POUR L'ESSENTIEL :

- 1) LE CHAMP D'APPLICATION DU STATUT, QUI POURRA S'APPLIQUER À CERTAINS EPA ET SERVICES DE RECHERCHE, C'EST À DIRE AU DELÀ DES EPST PRÉVUS PAR LA L.O.P.
- 2) LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS PROPRES AUX ORGANISMES : LE DÉCRET PERMETTRA TOUTES LES SOUPLÈSSES EN PRÉVOYANT LES DÉROGATIONS NÉCESSAIRES QUI SERONT PRÉCISÉES DANS LES DÉCRETS AU NIVEAU DES ORGANISMES.
- 3) DIVERSES MESURES MINEURES MODIFIANT LES PROJETS CONCERNANT LES CHERCHEURS ET QUI TOUCHENT AU RECRUTEMENT, AUX CONDITIONS DE CONCOURS, À L'ADMISSIBILITÉ ET AU RÔLE DES INSTANCES D'ÉVALUATION.
- 4) L'OFFICIALIZATION DES BRANCHES D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (BAP) POUR LES ITA CE QUI PERMETTRA UNE ÉVALUATION PLUS PRÉCISE DES CARRIÈRES.

D'AUTRES QUESTIONS ONT ÉTÉ PRÉCISÉES, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DU M.I.R. À LA CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE, MAIS QUI SONT ENCORE EN COURS DE DISCUSSION À CE NIVEAU, CE SONT :

- L'INSTAURATION DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES ITA PERMETTANT LE SUIVI DE CARRIÈRE.
- LE REMPLACEMENT DE LA NOTATION PAR L'APPRÉCIATION ANNUELLE.
- UNE HARMONISATION DES MISSIONS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES (ITA ET CHERCHEURS).
- LA REPRÉSENTATION PARITAIRE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DANS LES JURYS D'EXPERT (...)

(...) AU NOM DE LA DÉLÉGATION CGT, NOUS AVONS (...) FAIT LE CONSTAT QUE LE GOUVERNEMENT N'AVAIT PAS ENCORE RÉPONDU AUX PROBLÈMES QUANTITATIFS, QUI SONT POUR NOUS DÉTERMINANTS, ET CONDITIONNENT LA RÉUSSITE DE LA TITULARISATION. EN RAPPELANT QUE SUR CES PROBLÈMES, LA CGT AVAIT FAIT DES PROPOSITIONS TRÈS ÉLABORÉES, QUALIFIÉES PAR LE M.I.R. LUI-MÊME DE "TRÈS SÉRIEUSES", NOUS AVONS MIS EN GARDE LE M.I.R. AU NOM DE TOUTES LES ORGANISATIONS CGT CONCERNÉES, SUR LES CONSÉQUENCES QUI RÉSULTERAIENT POUR LA RECHERCHE ET POUR LES PERSONNELS DE NE PAS RÉUSSIR LA TITULARISATION DANS UN STATUT RÉELLEMENT NOVATEUR, TEL QUE LA L.O.P. LE PRÉVOIT, ET RÉPONDANT AUX ASPIRATIONS LÉGITIMES DES PERSONNELS. NOUS AVONS INDIQUÉ AVEC FERMETÉ, QUE S'IL N'Y AVAIT PAS DES MODIFICATIONS DU CONTENU DU PROJET DE STATUT, PRENANT EN COMPTE LES PROPOSITIONS DE LA CGT QUI REÇUILLIT UN TRÈS LARGE SOUTIEN DES PERSONNELS, NOUS EN TIRERIONS AVEC EUX TOUTES LES CONSÉQUENCES.

SECURITE SOCIALE

19 OCTOBRE

Une journée
très particulière

Le mercredi 19 octobre 1983 vous vous rendez au bureau de vote dont l'adresse figure sur votre carte électorale de Sécurité sociale. Le bureau de vote doit être proche de votre lieu de résidence.

Le mercredi 19 octobre 1983 ne sera vraiment pas une journée comme les autres! Ce jour-là, quelque 30 millions d'électrices et d'électeurs sont appelés à élire les conseils d'administration des organismes du régime général de Sécurité sociale : caisses primaires d'assurance maladie et caisses d'allocations familiales.

Quelle que soit la diversité des opinions que l'on peut avoir sur bien des problèmes et même sur la CGT, chaque assuré qui va voter doit se dire : « Et si demain la Sécurité sociale en prenait un grand coup parce que je n'aurais pas été attentif ou vigilant au moment des élections du 19 octobre ? »

Oui la sécurité pour la Sécurité sociale, c'est bien de voter et de voter CGT !

QUE personne ne s'y trompe, avec la protection sociale, c'est aussi la lutte pour le pouvoir d'achat, pour une plus grande justice fiscale et sociale, pour l'emploi, contre le chômage et pour le développement industriel du pays, pour plus de démocratie, oui, c'est tout cela qui est en cause.

Nous comptons sur leur bon sens.

L'intérêt des travailleurs, actifs et retraités, l'intérêt des assurés sociaux dans leur ensemble, c'est que la CGT pèse le plus lourd dans les conseils d'administration de la Sécurité sociale



Normalement, vous devez recevoir votre carte avant le 13 octobre. Si vous ne l'avez pas reçue à cette date, vous pouvez aller la réclamer avant le 19 octobre à la mairie de votre lieu de résidence ou le 19 octobre au bureau de vote le plus proche de votre domicile.

En l'absence de carte d'électeur vous pourrez tout de même voter à la condition de figurer sur la liste d'émargement détenue au bureau de vote. En cas d'omission ou de radiation à la suite d'une erreur matérielle, le juge d'instance peut encore ordonner votre inscription, y compris le jour du vote.



Attention! Vous n'avez qu'une seule carte d'électeur, mais vous votez deux fois : une première fois pour élire les administrateurs à la caisse primaire maladie et une deuxième fois pour élire les administrateurs à la caisse d'allocations familiales (même si vous n'êtes pas allocataire). Autrement dit, après avoir introduit la liste des candidats CGT à la caisse primaire maladie dans l'enveloppe destinée à cet effet et voté dans la première urne, vous passez au bureau d'à côté où vous renouvelez la même opération mais cette fois-ci avec la liste des candidats CGT à la Caisse d'allocations familiales. Seules quelques catégories particulières d'électeurs (cheminots, mineurs, etc.) ne votent que pour les caisses d'allocations familiales.



NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR REPENDRE POSITIVEMENT, DANS LA MESURE DE VOS POSSIBILITES, AUX SOLLICITATIONS DES U.D. ET DES U.L. POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE ET LE DEPOUILLEMENT, DU SCRUTIN.

Selon la loi, « l'employeur est tenu d'autoriser les salariés à s'absenter afin de leur permettre de participer au scrutin. Cette absence ne peut donner lieu à aucune retenue de rémunération à condition que le salarié justifie s'être présenté au bureau de vote ». Et une circulaire ministérielle rappelle que l'ouverture des bureaux jusqu'à 20 heures ne peut en aucun cas être considérée par les employeurs comme une dispense d'autoriser leurs salariés à s'absenter pendant les heures de travail, comme la loi leur en fait obligation.

Vous avez donc bel et bien le droit de voter pendant votre temps de travail quelle que soit la durée de votre absence. Aucune retenue ne doit être effectuée sur votre salaire et vous n'avez pas à récupérer la durée de votre absence.

La seule justification que vous devez fournir à l'employeur est votre carte d'électeur sur laquelle le bureau de vote aura apposé les cachets prouvant que vous avez voté.

Vous voterez entre 8 heures et au plus tard 20 heures. Cependant, des circonstances locales peuvent amener une modification de cet horaire : ouverture avant 8 heures; fermeture avant 20 heures. Mais aucun bureau de vote ne sera clos avant 18 heures. Se renseigner auprès de votre délégué CGT ou à votre mairie.

FACILITES D'HORAIRE POUR VOTER ET AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR PARTICIPER AUX BUREAUX DE VOTE : un texte Fonction Publique est paru au J.O. du 29/9/83. Elle doit être utilisée pour assurer une bonne participation des militants et adhérents ENTRS-CGT. Une circulaire (212/83 au 3/10/83) charge les A.D. de leur diffusion.



(1) Dans certains cas particuliers (retraités absents de leur résidence, fonctionnaires en déplacement, etc.), le vote par procuration est autorisé. Les formulaires sont à votre disposition dans les mairies et la demande est à adresser au juge d'instance.



Pour les deux scrutins (caisse maladie et caisse d'allocations familiales) vous voterez pour les listes CGT complètes, en prenant garde de ne faire aucune rature, aucun panachage, aucun signe préférentiel, ni aucune modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste. Autrement, votre vote serait nul (1).

Au moment du vote, vous présentez votre carte d'électeur sans oublier de la signer et une pièce d'identité habituelle. Les travailleurs algériens devront se munir de leur certificat de résidence en cours de validité. Les autres travailleurs immigrés pourront présenter la carte de séjour, la carte de travail ou le récépissé en cours de validité.



LA C.G.T. REDIT CLAIREMENT QU'ELLE N'ACCEPTERA PAS QUE LES INTÉRÊTS DES PERSONNELS ET CEUX DE LA RECHERCHE PUBLIQUE SOIENT SACRIFIÉS, EN FONCTION D'UNE POLITIQUE DE RIGUEUR QU'ELLE DÉSAPROUVE, DANS LA MESURE OÙ ELLE NE RÉSOUT PAS RELIEMENT LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ACTUELLES DU PAYS, QU'ELLE FRAPPE INJUSTEMENT LES SALAIRES, ET QU'ELLE NE PREND PAS LES MOYENS NÉCESSAIRES, NOTAMMENT POUR LA RECHERCHE, LÀ OÙ ILS SE TROUVENT ; LES PROFITS CAPITALISTES, IL EST ÉVIDENT QUE LE SÉRIEUX DE NOS PROPOSITIONS ARGUMENTÉES, ET L'INTERVENTION DES PERSONNELS QUI S'EST AMPLIFIÉE DANS LA DERNIÈRE PÉRIODE DANS TOUS LES ORGANISMES SOUS DES FORMES DIVERSES, ONT PESÉ DANS LA RÉFLEXION DU GOUVERNEMENT, PUISQUE LE PRINCIPE D'UN NOUVEL ARBITRAGE EST ACQUIS, MAIS IL EST TOUT AUSSI ÉVIDENT QU'EN DÉFINITIVE LES PROPOSITIONS QUE NOUS FERÀ LE GOUVERNEMENT DANS LES JOURS QUI VIENNENT SERONT FONCTION, QUANT AUX RÉSULTATS DE LA NÉGOCIATION, DU NIVEAU DE L'INTERVENTION DES PERSONNELS, NOUS VOULONS RÉUSSIR LA TITULARISATION DES PERSONNELS DE RECHERCHE ET SON CONTENU STATUTAIRE NOVATEUR, ET POUR CELA LE GOUVERNEMENT EST PLACÉ FACE À SES RESPONSABILITÉS : IL NOUS FAUT DES RÉPONSES POSITIVES ALLANT DANS LE SENS DE NOS PROPOSITIONS.

LA C.G.T. APPELLE LES PERSONNELS À METTRE À PROFIT CE DÉLAI POUR INTERVENIR PLUS FERMENT ET PLUS MASSIVEMENT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DANS LES JOURS QUI VIENNENT, EN ACCORD AVEC LE SNCS-FEN ET LE SNPCEN-FEN, TOUTES LES ORGANISATIONS DE LA FERC-CGT DE LA RECHERCHE, DU CNRS, DE L'INSERM, DE L'ORSTOM ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, PROPOSENT AUX PERSONNELS DE CRÉER LE RASSEMBLEMENT LE PLUS LARGE POUR AGIR ; EN CE SENS :

- IL FAUT POURSUIVRE ET MULTIPLIER LES INITIATIVES DANS LES LABORATOIRES ET SERVICES, À PARTIR DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CE MATIN, ET POUR QUE LES PERSONNELS EXPRIMENT LEUR SOUTIEN AUX PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES PROJETS QUE NOUS AVONS FORMULÉES DANS LA NÉGOCIATION,
- NOUS PROPOSONS DE FAIRE DU 18 OCTOBRE UNE GRANDE JOURNÉE NATIONALE D'INTERVENTION DES PERSONNELS AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, AVEC ARRÊT DU TRAVAIL ET MANIFESTATION.

(...) EN CONCLUSION IL A INDiqué : "POUR LA C.G.T., SUR LES QUESTIONS QUI PRÉOCCUPENT LE PLUS LES PERSONNELS NOUS LE DISONS NETTEMENT : CA NE VA PAS ! LA NÉGOCIATION A MONTRÉ QU'IL ÉTAIT POSSIBLE D'AVANCER, L'EXPRESSION DES PERSONNELS A DÉJÀ PERMIS QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE LA DIMENSION DE LEUR MÉCONTENTEMENT LÉGITIME, IL DOIT TRADUIRE CORRECTEMENT LA VOLONTÉ POLITIQUE QU'IL A AFFIRMÉE DE FAIRE DE LA RECHERCHE UNE PRIORITÉ NATIONALE, À NOUS DE FAIRE CE QU'IL FAUT TOUS ENSEMBLE, POUR QU'IL LA CONCRÉTISE DANS UNE BONNE TITULARISATION,

AU CNRS, À L'INSERM ET À L'INRIA, LE BUREAU NATIONAL DU SNTRS APPELLE L'ENSEMBLE DES SECTIONS LOCALES À UTILISER CE DÉLAI POUR AMPLIFIER LE CONSULTATION NATIONALE EN COURS, LUI DONNER TOUT SON SENS EN ALLANT SOLLICITER LES PERSONNELS, LABO PAR LABO, SERVICE PAR SERVICE, C'EST LA CONDITION DU SUCCÈS !

**CONSULTATION NATIONALE : LES ADHÉRENTS QUI N'AURAIENT
PU Y PARTICIPER, SONT INVITÉS À RENVOYER LEUR BULLETIN
DE VOTE AU SIEGE DU SYNDICAT.**

CHAINES DE LA PAIX PLACE JAURES / RUE DE LA PAIX **22 OCTOBRE** PROCHAIN

A l'occasion de la semaine de l'ONU pour le désarmement, des manifestations pacifistes se dérouleront partout dans le monde, notamment en Europe, point chaud s'il en est, à la veille d'une éventuelle installation des Pershing en R.F.A.

En France, le Mouvement de la Paix a pris l'initiative d'organiser à Paris et en Province, une série de Manifestations, pour :

- LE GEL DES ARMEMENTS NUCLEAIRES - EMPECHER L'IMPLANTATION DE TOUT NOUVEAU MISSILE ET OBTENIR LA REDUCTION DE TOUTS CEUX QUI EXISTENT A L'OUEST COMME A L'EST ET DE TOUTS LES ARMEMENTS DES DEUX BLOCS - QUE LES NEGOCIATIONS DE GENEVE SE POURSUIVENT JUSQU'A LA CONCLUSION D'UN ACCORD - QUE LA FRANCE PRENNE DES INITIATIVES ALLIANT EN CE SENS -

De nombreuses organisations se sont associées parmi lesquelles la CGT et son UGICT.

Le 22 OCTOBRE à 14 H 30, se déroulera à PARIS, de la Place Jean-Jaurès à la rue de la Paix une "marche" à laquelle les organisateurs invitent tous ceux qui refusent l'escalade nucléaire et veulent agir dans l'union la plus large pour le désarmement.

Du 23 au 30 OCTOBRE, toujours à l'initiative du MOUVEMENT DE LA PAIX, des "chaines pour la paix" convergeront vers GENEVE où ont lieu les négociations américano-soviétiques, sur la réduction des armes atomiques.

Le BUREAU NATIONAL du SNTRS-CGT en plein accord avec le communiqué de l'UGICT-CGT, appelle l'ensemble de ses militants et adhérents à assurer le succès de ces initiatives.

A PARIS LE 22 OCTOBRE TOUTS A 14 H 30
PLACE JEAN-JAURÈS (MÉTRO JAURÈS) RENDEZ-VOUS SNTRS : ANGLE QUAI DE VALMY/RUE LAFAYETTE